……………………………………………. 2021

……………………………………………………

……………………………………………………

……………………………………………………

……………………………………………………

……………………………………………………

……………………………………………………

**SEM Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo**

Président de la République

Secrétariat du Cabinet du Chef de l’État

Palais de la Nation, Avenue roi Baudouin

**Kinshasa** – Gombe, BP 201 Kin 1

**République démocratique du Congo**

**(RDC)**

Monsieur le Président de la République,

En tant que membre/sympathisant-e de l’ACAT-Suisse, l’Action des chrétiens pour l’abolition de la torture, je vous exprime ma vive préoccupation concernant

**les crimes de guerre commis à Kisangani et ses environs entre 1998 et 2002.**

Les victimes attendent toujours un soutien des autorités et de la justice de la République démocratique du Congo. L’absence totale de justice et de réparation apportées aux victimes à ce jour est choquante. De plus, aucun mémorial n’a été édifié à Kisangani pour rappeler le calvaire de ses habitants, notamment lors de la *« guerre des six jours »* de juin 2000, durant laquelle de très nombreux civils ont été tués à la suite de combats entre forces armées rwandaises et ougandaises.

Il est temps que les autorités congolaises répondent par des actes concrets aux demandes de justice et de réparation des victimes. De simples déclarations d’intention ne suffisent plus. La République démocratique du Congo est notamment Partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à la Convention de l’ONU contre la torture (CAT), traités qu’elle s'est engagée à respecter. La Convention contre la torture instaure en particulier pour les victimes un droit à réparation, indemnisation et réadaptation de la part de l’État responsable des actes commis.

**Je vous prie ainsi, Monsieur le Président, de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires afin que la justice de la République démocratique du Congo :**

* **enquête sans plus tarder sur les responsabilités des auteurs des violences commises, poursuive et juge ces derniers ;**
* **accorde réparation, indemnisation et réadaptation adéquates aux victimes concernées et/ou à leur famille.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma très haute considération.

**Copie :** Ambassade de la République démocratique du Congo, Chancellerie, Case postale 2235, 3001 Berne